

*Monsieur le Maire* : « Oui et ils ont fait des travaux à l'intérieur. Nous aurons l'occasion d'en discuter en conseil municipal. »

*Daniel MERY* : « Je souhaite ajouter que les rapports entre l'ACCA et nous sont très bons. »

**Monsieur le Maire expose :**

*Le bail locatif entre la Ville et l'Association Communale de Chasse Agréée arrive à expiration le 31 mars 2019. Cette association souhaite renouveler ledit bail. Il convient de fixer les nouvelles modalités de location des parcelles*

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement, notamment les articles 422-21 et suivants ;

**Vu** le décret n° 91.971 du 23 septembre 1991 et articles suivants ;

**Vu** la délibération n° 2010-29 du 15 avril 2010 acceptant le renouvellement du bail de chasse avec l'ACCA Auxonne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 mars 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission finances du 14 janvier 2019 ;

**Considérant** que le bail locatif entre la Ville et l'Association Communale de Chasse Agréée arrive à expiration le 31 mars 2019 ;

**Considérant** la volonté de l'ACCA AUXONNE de renouveler ledit bail transmis par courrier en date du 9 juillet 2018 ;

**Considérant** qu'il convient de préciser les modalités exactes de mise à disposition à usage de chasse des parcelles boisées et des parcelles de terre situées sur le territoire et appartenant à la Ville d'Auxonne pour une surface totale de 1 483 hectares ;

**Le Conseil Municipal, à la majorité**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** le bail de chasse à passer avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), dont le siège social se situe en Mairie, 2 place d'Armes, 21130 AUXONNE pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2028, tel que joint en annexe

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>19</b>	<b>Abstentions</b>	<b>2</b> <i>Dominique ARBELTIER</i> <i>Fabrice VAUCHEY</i>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

*Délibération n° 2019-01 déposée en Préfecture de Côte d'Or le 25 janvier 2019*

**9. APPROBATION DES TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE MUSEE BONAPARTE (inventaire, conservation et restauration des collections)**

*Fabrice VAUCHEY* : « Il est inscrit que l'ensemble « classé au titre des monuments historiques », en fait c'est inscrit, le château n'est pas classé. »

*Claude LAPOSTOLLE* : « Le château est classé au niveau des remparts. »

*Fabrice VAUCHEY* : « Là, on parle du circuit de visite alors ? »

*Claude LAPOSTOLLE* : « Non, nous ne parlons pas du tout du circuit de visite. »

*Fabrice VAUCHEY* : « En 2016, la ville finalise le parcours de visite des remparts... »

*Claude LAPOSTOLLE* : « C'est l'historique ça. »

*Fabrice VAUCHEY* : « ... Ensemble inscrit au titre des monuments historiques, classé pardon, au titre des monuments historiques ». Pour moi c'est inscrit, pas classé. »

*Claude LAPOSTOLLE* : « Non, le château n'est pas entièrement monument historique, l'intérieur n'est pas classé. »

*Fabrice VAUCHEY* : « D'accord, donc il n'est pas classé. »

**Claude LAPOSTOLLE** : « Si, il est classé pour partie. »

**Fabrice VAUCHEY** : « D'accord, et on parle de 7 lieux de réserves de stockage actuel, on pourrait connaître à peu près les lieux ? »

**Claude LAPOSTOLLE** : « Il y en a un peu partout : réserve de la rue Carnot, réserve de la rue Thiers, des œuvres sont à la Mairie, à la bibliothèque, certaines sont dispersées un peu à droite, à gauche, à la caserne du 511. Elles sont dispersées un peu partout, mais on sait où elles sont. »

**Fabrice VAUCHEY** : « Donc là, si j'ai bien compris, l'idée est de dimensionner, ce qui est évoqué en page 6, c'est dimensionner une réserve pour accueillir l'ensemble des collections, dans l'attente en fait de la création du musée, des réserves qui soient dignes de ce nom et qui puissent être conservées en état. »

**Claude LAPOSTOLLE** : « Oui, tout à fait, puisque justement c'est un peu tout dispersé, stocké dans des conditions qui ne sont pas idéales. Notamment pour ce qui est de la réserve rue Thiers. La rue Carnot, maintenant, ça va, quoiqu'il y a encore des travaux à faire. Mais rue Thiers, c'est en très mauvais état et un très mauvais stockage de conservation. Cela est suite à l'étude qui a été faite fin 2018 que nous envisageons un certain nombre de travaux et un certain nombre d'acquisitions. Là, on demande un certain nombre de subventions. »

**Fabrice VAUCHEY** : « Le lieu de la réserve, quelque chose est ciblé ? »

**Claude LAPOSTOLLE** : « Oui, pour l'instant c'est envisagé mais pas clairement défini. »

**Fabrice VAUCHEY** : « Il y avait des soucis de moisissure, cela va nécessiter de tout traiter avant de tout rassembler. »

**Claude LAPOSTOLLE** : « Le principe, c'est d'en faire un peu tous les ans. Tous les ans, nous avons 10 000 € de restauration d'œuvres, là, c'est une tranche supplémentaire. Mais on ne peut pas attendre que le musée soit fait pour restaurer les œuvres. Il faut qu'on le fasse au fur et à mesure que les années passent. »

#### **Monsieur le Maire expose :**

La Ville a engagé depuis plusieurs années une opération de rénovation complète du Musée Bonaparte (Musée de France).

Malheureusement, suite à un problème sanitaire sur l'ensemble des collections installées dans la tour Notre-Dame du château d'Auxonne, le musée Bonaparte est fermé en mai 2012.

Le projet de rénovation est alors engagé avec un schéma directeur (Dangles / Planeth 2013), qui s'inscrit dans une démarche globale de réaffectation et de valorisation du château Louis XI et envisage l'intégration du futur musée dans la caserne du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 2016, la ville finalise le parcours de visite des remparts, de la porterie et de la tour Notre-Dame, ensemble classé au titre des Monuments historiques en 1926.

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) retrace l'histoire mouvementée du musée et envisage l'avenir de l'établissement.

Il attire tout particulièrement l'attention sur les conditions de conservation des collections. « Tout au long de l'histoire du musée, les collections n'ont jamais fait l'objet d'un véritable programme de conservation préventive. L'infestation survenue en 2012 en a rappelé l'urgente nécessité. Les collections du musée n'ont jamais disposé d'un site unique de conservation, satisfaisant du point de vue des impératifs techniques de la conservation, et des nécessités du travail sur les collections. Aujourd'hui les collections sont réparties entre sept lieux de réserve et de stockage différents (...). Ces lieux sont tous situés dans des endroits mal adaptés (...). L'aménagement d'un lieu unique pour la conservation, le traitement et la consultation des collections doit être une priorité du projet de rénovation (...). »

Suite à ce constat, une étude sanitaire et de conservation préventive de la réserve rue Thiers (réserve la plus ancienne du musée et la plus inadaptée à la conservation des œuvres) a été réalisée en novembre 2018, après accord de la Délégation Permanente de la Commission scientifique régionale Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif étant d'obtenir un bilan actualisé de l'état des œuvres, de recevoir les prescriptions sur les modalités à mettre en œuvre pour dépoussiérer, traiter si nécessaire et conditionner les œuvres en vue de leur transfert, de définir et de quantifier le mobilier de réserve destiné à les recevoir, d'estimer les délais et les coûts de l'ensemble de l'opération.